Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260701-20260707-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1er **juillet 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 25/06/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.07.07 – ECOLE - AVENIR BATIMENT RASED

M. le Maire explique que depuis plus de 10 ans, la commune de Saint-Carné met à disposition du maître-E (chargé des aides à dominante pédagogique, apporte une aide adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre) du dispositif RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) un local et du matériel (ordinateur, fournitures, etc).

Cela fait bientôt plus d'1 an que le maître-E est en arrêt de travail et que celui-ci n'a pas été remplacé.

Au regard de cet élément, M. le Maire propose de récupérer ce bâtiment très peu utilisé pour d'autres projets communaux.

Il convient alors de mettre fin au partenariat de mise à disposition d'un local et de matériel pour le maître-E du dispositif RASED, via une délibération.

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de mettre fin au partenariat qui liait la commune de Saint-Carné au dispositif RASED par la mise à disposition au maître E d'un local et de matériel.**
- **DIT que cette décision prend effet à la date de la délibération.**
- **DÉCIDE que ce local sera mis à disposition gratuite pour l'APE (réunion et stockage) et qu'une convention d'occupation sera établie en ce sens.**

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNÉ (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 02/07/2026
Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNÉ (Côtes d'Armor)